



« Le prêteur et sa femme » de Quentin Metsys

## **CAP des attachés d'administration de l'État du 27 novembre 2014**

**Le bilan de cette instance :  
le compte n'y est pas pour l'UNSA!**

*« Si "La vie n'est qu'une longue attente, chacun attend d'être reconnu tel qu'il est" »*

Ainsi, l'UNSA est obligée de constater qu'en ce qui concerne les questions posées au cours de cette mandature, « le compte » n'y est pas : ses déclarations liminaires successives sont devenues des litanies, voire des incantations, toujours sans réponse satisfaisante sur la gestion du corps des attachés d'administration et leur valorisation de carrière.

A la question mille fois posée sur  
*« D'où venons-nous,  
qui sommes-nous,  
où allons-nous,  
quel rôle avons nous? » dans les ministères sociaux ?*

En retour, l'écho est devenu amer devant le silence fracassant de l'administration :  
*« la gestion des attachés dans les ministères sociaux ou le miroir brisé »*

*Les représentants de l'UNSA ont explicité et formulé, maintes fois, fermement leurs inquiétudes sur la situation des AAE des ministères sociaux : bilan chaotique de la vie et de la gestion de ce corps, malmené entre différents curseurs des trois secteurs, l'entrée dans le CI-Gem et ses répercussions sur l'architecture du corps, l'absence de filières professionnelles réellement définies au contraire des attachés d'autres ministères, qui se retrouvent dans des structures communes (DIRECCTE, ARS, DRJCS..) et donc en « rivalité ».*

Malgré toute la bonne volonté des personnels gestionnaires pour faire face aux défis quotidiens, dont nous les remercions chaleureusement, **le doute et la méfiance se sont ancrés sur les intentions profondes du ministère et des autorités décisionnelles : à savoir**

- **la mise en place « d'une doctrine d'emploi pour articuler la gestion des 3 corps de A type, les IT, les AAE et les IASS » afin de « disposer d'une politique de gestion des ressources humaines cohérente et harmonieuse » sur ces trois corps »,**
- **la réalité d'une véritable concertation avec les partenaires sociaux en amont sur les attermolements « infligés » à ce corps,**
- **la non reconnaissance de leur rôle et de leur place dans le projet du « ministère fort » font craindre à l'UNSA une dévalorisation accélérée du corps des attachés de nos ministères et une déperdition grave pour les services de leur savoir-faire et de leur savoir être dans la coordination et l'animation des politiques publiques sociales avec les enjeux économiques et sociétaux sous-jacents à ces missions.**

En rappelant qu'à terme les AAE constitueront le corps le plus important, **l'UNSA refuse catégoriquement que ces cadres, jeunes sortis des IRA comme les anciens venant de la formation professionnelle, soient les laissés pour compte de ces réformes** en oubliant leur quotidien, qui les fait quitter nos ministères : **surcharge de travail, pas de reconnaissance, saturation de débouchés, perte du sens de leurs missions et de leurs repères dans cette avalanche de réformes, de dévalorisation des métiers de la fonction publique.**

**L'UNSA continuera donc d'exiger fermement que soit engagée une véritable réflexion sur la place et la valorisation des attachés dans ces ministères, qui doivent mener les réformes liées notamment au retour sur l'Emploi, au pacte de responsabilité et à celui de solidarité, surtout en cette période de crise nationale, européenne et mondiale,** malgré les contraintes budgétaires drastiques liées aux "plafonds d'emplois" en perpétuelles baisse et ce sur fonds de la réforme territoriale et de la revue des missions publiques.

Et toujours les mêmes questions posées par notre syndicat également en CTM devant l'écrasement du corps :

- **sur une dynamisation en puissance de leur gestion,**
- **sur la création d'une véritable GPEC avec une consolidation et une harmonisation des fiches de poste et non ce patchwork actuel existant suivant l'affectation en AC ou en S/D, suivant la personnalité et l'origine du chef de service qui évalue le potentiel selon ses critères, guidés souvent par son propre parcours et sa filière d'appartenance !**
- **sur leur souffrance au travail liée à ce manque de reconnaissance de ce qu'ils savent faire et à cette opposition entretenue entre des corps, pourtant complémentaires mais placés en position de rivalité par l'administration.**

**Nous dénonçons ce silence devant les légitimes interrogations sur :**

- *les formations initiales et continues*, qui devraient être offertes à tout corps de A pour construire un parcours professionnel cohérent et ouvert
- *La tenue et la préparation de l'examen professionnel du principalat, sous réforme maintenant du CI-Gem.*

Que penser des CR d'un jury qui reproche particulièrement aux candidats « d'être formatés, de ne pas anticiper leurs responsabilités dans le grade de principal », alors que les ministères sociaux ne renvoient pas une image valorisante à leurs attachés, **et ne savent pas mettre en place de vrais parcours professionnels**, laissant l'amateurisme prendre la main et ne donnent aucune consigne notamment à ses S/D pour les mettre au même niveau que l'inspection du travail ou des DRJSCS et des ARS.

- La mise en place du 3<sup>ème</sup> grade, *la hors classe et l'échelon spécial, composé d'attachés principaux et de conseillers d'administration*

*Sur ce dernier point, l'UNSA rappelle les interpellations multiples qu'elle a faites sur la cotation des postes, leur classement et leur calibrage pour définir ceux qui se verront occupés par des conseillers d'administration et le reclassement des principaux dans le 3<sup>ème</sup> grade : or, le retard pris par l'administration pour faire ce travail est scandaleux, particulièrement pour les S/D et le secteur « travail ».*

Les AAE n'ont pas à payer pour ce retard inadmissible : le risque est de voir ces postes d'avancement pris par des attachés venus majoritairement d'AC, d'autres corps, de départements ministériels différents, ayant pour conséquence le risque d'une démobilitation des personnels, souvent très investis dans leurs missions et impliqués dans la réussite de projets sensibles.

*L'UNSA n'a toujours pas eu la moindre explication sur les différences entre les arrêtés fixant la liste des fonctions spécifiques* mentionnées à l'article 24 du décret no 2011-1317 du 17 octobre 2011 exercées dans les services permettant de faire ressortir certains APAE pour les proposer au 3<sup>ème</sup> groupe alors qu'ils ne sont pas conseillers d'administration pour les 2 ministères, celui du MINEFI et celui du Travail.

Leur rédaction a créé une rupture d'égalité entre les secteurs : la conséquence a été de voir certains postes de conseillers d'administration occupés par des cadres des corps spécifiques : les exemples sont donnés par des SG et par des DAT nommés sur ces postes fonctionnels, privant ainsi les APAE de leur débouché naturel alors qu'ils ne sont corollairement pas nommés en UT ou en DIRECCTE sur des postes de SG ou d'une façon parcimonieuse !

*Quel déni de la part des ministères sociaux à un moment de réforme et de profonds changements dans l'architecture des FP!*



*Telle est l'interprétation qui sera faite de la « négligence »  
de la DRH dans sa gestion de ce corps  
et l'image de dévalorisation envoyée  
encore une fois aux attachés du ministère.*

*Le Ministre sera comptable de ce miroir renvoyé  
à ses cadres attachés :*

**dévalorisation et méconnaissance notamment de leurs métiers  
au service du retour sur l'emploi**

L'UNSA vous remercie de votre attention et espère fortement que ses alertes ne seront pas encore et toujours vaines à l'égard de personnels, qui permettent une architecture solidaire et forte des ministères sociaux malgré les fortes turbulences que connaissent la FP et le statut général des fonctionnaires.

